

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU DIMANCHE 22 MARS 2026

ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Présents : LAGNEAU Thierry, GARCIA Stéphane, FERRARO Sylviane, RIGEADE Bernard, PEPIN Christelle, PAILLOUX Fabien, DEVOS Jacqueline, LAPORTE Jean-François, COURTIER Patricia, RIOU Christian, MATHERON Evelyne, ATTUEL Dominique, CHARMET Magali, ROUX Thierry, ROCA Emmanuelle, AULAS Frédéric, KOENIG François, PUIG Stéphane, BARRA Virginie, FEYBESSE Virginie, GAILLARD Cyrille, CAMBIER Clément, REYNIER Thierry, CORDIER Sylvie, ONIC Vanessa, LAGNEAU Sandrine, ROUME Florian, CLOP Cindy, MARBOH Jaouad, REIG Manon, BELLUCCI David, EYMARD WILSON Nathalie, LE GALL David Alexandre

Excusés :

Absents :

Représentés par pouvoir :

A été nommée secrétaire de séance : Manon REIG

Les Conseillers formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal, Madame Manon REIG ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir les fonctions qu'elle a acceptées.

ADMINISTRATION GENERALE

1. ELECTION DU MAIRE

Rapporteur : Jean-François LAPORTE

Après en avoir délibéré,

DESIGNE Manon REIG et Jaouad MARBOH comme assesseurs,

CONSTATE qu'une seule candidature est déposée,

PROCEDE aux opérations de vote au scrutin secret,

PROCEDE au dépouillement des bulletins de vote immédiatement après le vote du dernier conseiller,

CONSTATE les résultats suivants :

Premier tour de scrutin

- a) Nombre de conseillers présents : 33
- b) Nombre de conseillers représentés par pouvoir : 0
- c) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- d) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 33
- e) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- f) Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 3
- g) Nombre de suffrages exprimés : 30
- h) Majorité absolue : 16

M. Thierry LAGNEAU : 30 suffrages

PRECISE que les bulletins déclarés blancs et nuls ont été annexés au procès-verbal d'élection,

ELIT à la majorité absolue M. Thierry LAGNEAU Maire de la ville de Sorgues, immédiatement installé dans ses fonctions

2. FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

FIXE à neuf le nombre d'adjoints au Maire

3. ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

CONSTATE qu'une liste a été déposée,

DESIGNE Manon REIG et Jaouad MARBOH comme assesseurs,

PROCEDE aux opérations de vote au scrutin secret,

PROCEDE au dépouillement des bulletins de vote immédiatement après le vote du dernier conseiller,

CONSTATE les résultats suivants :

Premier tour de scrutin

- a) Nombre de conseillers présents : 33
- b) Nombre de conseillers représentés par pouvoir : 0
- c) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- d) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 33
- e) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- f) Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 3
- g) Nombre de suffrages exprimés : 30
- h) Majorité absolue : 16

Liste présentée par Thierry LAGNEAU : 30 suffrages

PRECISE que les bulletins déclarés blancs et nuls ont été annexés au procès-verbal d'élection,

ELIT :

- 1^{er} Adjoint : Stéphane GARCIA
- 2^{ème} Adjointe : Sylviane FERRARO
- 3^{ème} Adjoint : Bernard RIGEADE
- 4^{ème} Adjointe : Christelle PEPIN
- 5^{ème} Adjoint : Fabien PAILLOUX
- 6^{ème} Adjointe : Jacqueline DEVOS
- 7^{ème} Adjoint : Jean-François LAPORTE
- 8^{ème} Adjointe : Patricia COURTIER
- 9^{ème} Adjoint : Christian RIOU

PRECISE que les Adjoints sont immédiatement installés dans leurs fonctions,

4. LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la lecture de la charte de l'élu local ainsi que de la distribution aux conseillers municipaux d'un exemplaire de la charte de l'élu local accompagné des dispositions des articles L2123-1 à L2123-35 et R2123-1 à D2123-28 du Code général des collectivités territoriales

Sorgues, le 02/04/26

Le doyen des conseillers municipaux,
président de séance pour l'élection du
Maire

Jean-François LAPORTE



Le Maire



Thierry LAGNEAU

La secrétaire de séance

Manon REIG

